

Accueil de Loisirs
de la Raye



santé
famille
retraite
services



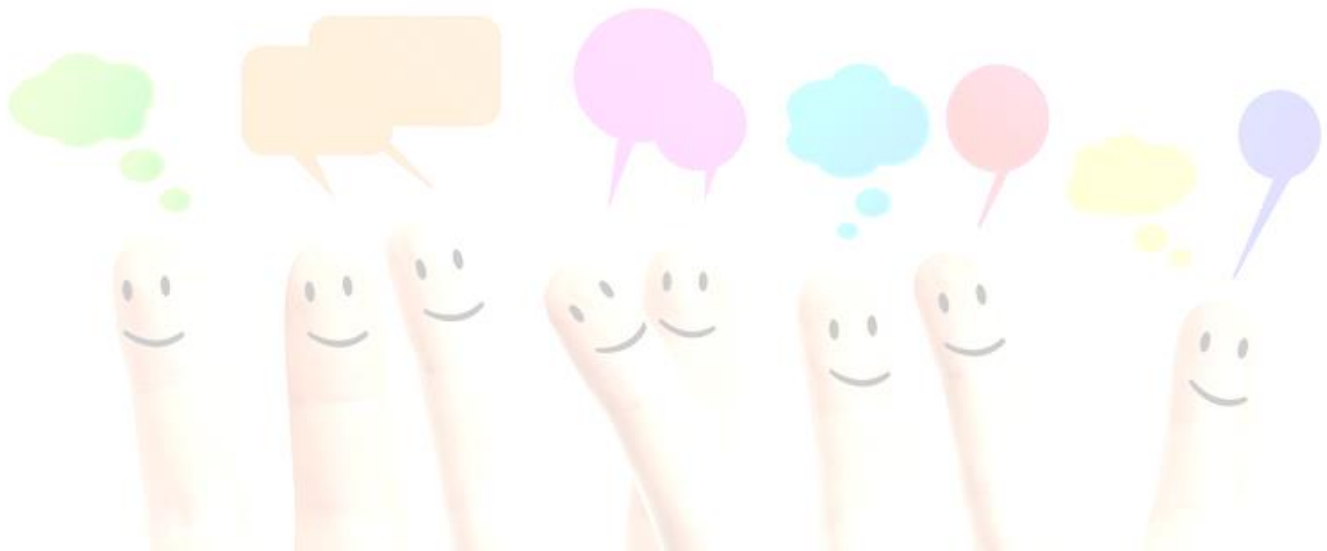
Projet Pédagogique

Période :

2018-2019

*Mise en œuvre du projet éducatif des communes de Châteaudouble,
Combovin et Peyrus*

Accueil de
Loisirs de la
Raye



Sommaire

I.	Présentation : La structure et ses objectifs.....	3
A)	<i>Présentation de la structure</i>	3
B)	<i>Les objectifs éducatifs (déterminés par les élus)</i>	3
C)	<i>Les objectifs du projet pédagogique des mercredis</i>	3
D)	<i>Les objectifs du projet pédagogique des vacances scolaires.....</i>	4
E)	<i>Evaluation des objectifs.....</i>	4
II.	Mise en œuvre du projet éducatif	5
A)	<i>La journée type des mercredis.....</i>	5
B)	<i>La journée type des vacances</i>	5
C)	<i>Les activités</i>	6
D)	<i>La vie quotidienne</i>	7
E)	<i>L'organisation de l'espace</i>	9
F)	<i>L'équipe d'animation.....</i>	11
G)	<i>Point sanitaire</i>	12
H)	<i>Accueil d'un enfant en situation de handicap.....</i>	12
III.	Communication externe.....	13
A)	<i>Relation avec les familles</i>	13
B)	<i>Relation avec les partenaires et les prestataires.....</i>	13
C)	<i>Relation avec les élus et les mairies du Regroupement Pédagogique Intercommunal.....</i>	13

I. Présentation : La structure et ses objectifs

A) Présentation de la structure

L'Accueil Collectif de Mineurs de la Raye est un accueil de loisirs intercommunal. Il dépend des communes de Châteaudouble, Combovin et Peyrus. Il a été créé en 2017 par l'initiative de ces communes suite au retour de la semaine scolaire à 4 jours des écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal. 1 an après sa création, les effectifs ont augmenté tout au long de l'année que ce soit pour les mercredis ou les vacances. Les enfants sont accueillis au sein de l'école maternelle de Châteaudouble. Ils ont de 3 à 12 ans. Depuis la dernière récente mise à jour des taux d'encadrement légaux, nous pouvons accueillir jusqu'à 24 enfants les mercredis et jusqu'à 20 enfants pendant les vacances.



L'accueil de loisirs a un partenariat avec la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) ainsi qu'avec la MSA (Mutuelle Sociale Agricole). Il dépend légalement de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et le Conseil Départemental de la Drôme.

B) Les objectifs éducatifs (déterminés par les élus)



L'équipe d'animation a une mission éducative :

- Proposer des temps ludiques qui participent au développement de l'enfant et à l'épanouissement de l'enfant
- Favoriser l'intégration de l'enfant dans la société et son environnement, ainsi que son respect

C) Les objectifs du projet pédagogique des mercredis

Ces objectifs découlent du projet éducatif. L'équipe d'animation détermine alors ces objectifs en tenant compte également du type de sa structure et du public accueilli.

- Placer l'enfant au cœur des activités en participant à la réflexion, à la préparation, à l'animation et à leur évaluation. *Pédagogie de projet privilégiée.*
- Prioriser le rythme et le développement de chaque enfant et de chaque personnalité qu'aux activités et au rythme du groupe. *Pédagogie différenciée privilégiée.*
- Favoriser le vivre ensemble ainsi que l'autonomie, en responsabilisant les enfants au sein du groupe durant les activités et la vie quotidienne



D) Les objectifs du projet pédagogique des vacances scolaires

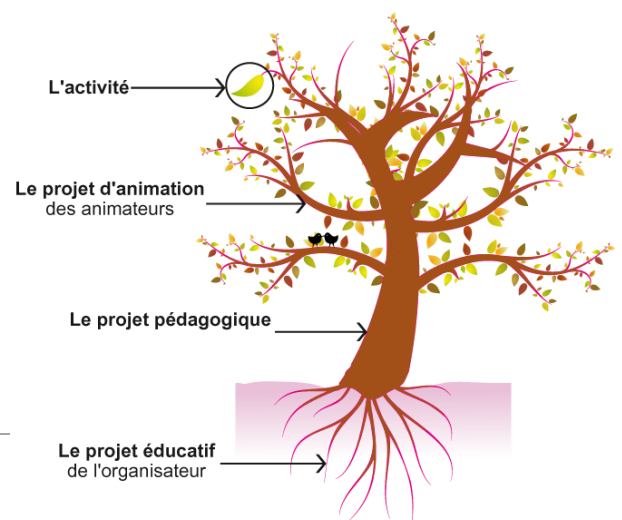
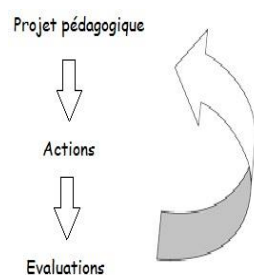
- Susciter la curiosité des enfants et les rendre acteur de leur découverte
- Favoriser la réussite de chaque enfant par le biais d'une pluralité d'activités
- « Aider l'enfant à faire seul » *Maria Montessori*.
- Permettre à l'enfant de s'évader par l'imaginaire

E) Evaluation des objectifs

Ces objectifs ont pour but de transmettre des valeurs. Une valeur se définit par notre réaction face à une situation donnée. Par exemple : un enfant fait tomber toutes ces cartes par terre. L'animateur l'aide à les ramasser. Certains enfants aideront, d'autres non. Il s'agit ici de la valeur de solidarité, d'entraide. Cette valeur essentielle dans la citoyenneté. A terme, plus on réagit de la même manière face à une situation, plus cela fera partie de nos habitudes. En d'autres termes, transmettre une valeur, c'est transmettre une habitude. Comme de débarrasser la table par exemple. Ce n'est pas une corvée, juste un travail d'équipe.

Afin d'évaluer les objectifs visés, nous devons donc prendre en compte les habitudes des enfants et leurs réactions face à une situation donnée. En amont, nous mettons sur papier les comportements que nous attendons d'eux. Après cela, nous mettons en place notre projet pédagogique et faisons une nouvelle observation de leurs réactions face à la situation initiale après quelques temps. L'évaluation sera alors de constater l'écart entre les comportements attendus et les comportements réels, ainsi que de tenir compte de la progression qu'ont eu leurs comportements. Suivant les résultats, la décision sera prise de reconduire le projet pédagogique, de l'ajuster ou de ne pas le reconduire.

Cependant, des critères d'observations comportementales peuvent s'avérer insuffisants. C'est pourquoi des évaluations sous forme de quizz anonyme et ludique peuvent s'avérer très intéressants et complémentaires à l'observation.



II. Mise en œuvre du projet éducatif

A) La journée type des mercredis

Matin

- 7h30-9h : Accueil échelonné
- 9h-9h30 : Animation de mise en route
- 9h30-11h30 : Temps d'activité
- 11h30-11h45 : Bilan de la matinée
- 11h30-12h : Départ échelonné
- 11h45-12h30 : Repas des 3-6 ans
- 12h30-13h15 : Repas des 6-11 ans
- 13h-13h30 : Départ échelonné

- 13h-13h30 : Accueil échelonné
- 13h-15h : Temps de sieste
- 13h15-14h : Temps calme (*jeux de société, lecture d'un conte, dessin, relaxation*)
- 14h-14h30 : Temps libre
- 14h30-15h : Mini-jeu au choix
- 15h-16h15 : Temps d'activité
- 16h15-16h30 : Bilan de la journée
- 16h30-17h : Goûter
- 17h-18h30 : Départ échelonné

Après-midi

B) La journée type des vacances

Matin

- 7h30-9h : Accueil échelonné
- 9h-9h30 : Jeux d'accueil autonome
- 9h30-10h : Animation de mise en route
- 10h-11h30 : Temps d'activité
- 11h30-11h45 : On met la table !
- 11h45-12h45 : Temps de repas
- 12h45-13h : On débarrasse !

Après-midi

- 13h-15h : Temps de sieste
- 13h-13h15 : Temps de repos (*relaxation*)
- 13h15-14h : Temps calme (*jeux de société, lecture d'un conte, dessin, relaxation*)
- 14h-14h30 : Temps libre avec jeux d'eau
- 14h30-15h : Mini-jeu au choix
- 15h-16h15 : Temps d'activité
- 16h15-16h30 : Bilan de la journée
- 16h30-17h : Goûter
- 17h-18h30 : Départ échelonné



C) Les activités

Comme énoncé dans les objectifs pédagogiques, les activités doivent être tournées vers la solidarité et/ou l'expérimentation. Elles doivent être diverses tout au long de la journée et de l'année : activités sportives, culturelles, d'expression artistiques et corporelles, scientifiques ou encore environnementales. Toutes ces activités sont choisies et réparties lors des réunions de préparation afin qu'elles soient prêtes avant le jour même de l'activité. Enfin, comme dit précédemment, les activités doivent également préserver les notions d'enfance, de plaisir, d'épanouissement, de jeux, de rêve.

❖ Les activités manuelles :

- Faire un test avec le matériel prévu pour le jour de l'activité
- Faire un prototype de démonstration si activité complexe
- Ne pas faire de prototype de démonstration si le but est de créer, laisser libre court à leur imagination
- Vérifier le matériel (par rapport à la sécurité, par rapport aux quantités / qualités)
- Impliquer les enfants dans la mise en place et le rangement du matériel



❖ Les activités sportives :



- Vérifier les tenues des enfants avant la pratique (lacets, chewing-gum, cheveux attachés, bijoux etc.)
- Impliquer les enfants dans la mise en place et le rangement du matériel voire dans l'arbitrage

❖ Le plan B : (en cas d'intempéries)

- Prévoir une activité pouvant se pratiquer à l'intérieur en remplacement d'une activité qui ne peut finalement pas être mise en place.



❖ Modalité de participation des enfants :

Dans l'intérêt de les rendre acteurs, ils doivent aider à la mise en place et au rangement de l'activité.

➤ **Que faire si un enfant ne veut pas ou ne peut pas participer à l'activité comme il était prévu ?**



La solution est alors de trouver à cet enfant un nouveau rôle dans l'activité (assistant matériel, infirmier, arbitre...). Il est important que tous les enfants participent à l'activité mais il est encore plus important de respecter son rythme. Si l'enfant est fatigué ou barbouillé, nous devons le laisser se reposer et rejoindre l'activité s'il regagne de l'énergie.

❖ **Les activités encadrées par un ou des prestataires**

Lorsqu'une activité est encadrée par un prestataire, les animateurs doivent l'aider au mieux à gérer le groupe et participer à l'activité afin d'enthousiasmer les enfants en montrant l'exemple (dans la mesure où l'activité est accessible à un adulte).

❖ **Toutes les activités doivent être évaluées**

Les retours des enfants et de l'équipe d'animation sont très importants pour évaluer les activités. On doit se poser les questions suivantes :



- Cette activité a-t-elle plu ? Les enfants se sont-ils amusés ?
- Cette activité a-t-elle apporté quelque chose aux enfants ? Ont-ils appris quelque chose ?
- Si on devait la refaire, qu'est ce qu'il faudrait changer ? Qu'est ce qu'il faudrait garder ?

Il faut trouver une manière ludique mettre en place des bilans avec les enfants et il est important de varier sa forme. On peut par exemple réaliser des votes en dansant, en applaudissant, leur faire dessiner des symboles météorologique sur ce qu'ils ont pensé (soleil=très bien, pluie=pas top) etc.

D) La vie quotidienne

❖ **L'accueil du matin, du midi et du soir**



Chaque enfant et chaque parent doivent être accueillis individuellement avec pour chacun une attention allant de la simple politesse à la prise en main et l'accompagnement de l'enfant. Un, voire deux animateurs seront garants de cet accueil. Une réponse juste devra toujours être apportée. Si l'animateur ne sait pas quoi répondre, il doit se renseigner auprès de ses collègues ou des communes et apporter une réponse juste, même si celle-ci est différée au soir ou au lendemain.



❖ Les repas

Lorsque l'enfant arrive le matin, l'animateur doit l'accompagner pour placer sa nourriture au réfrigérateur et ne pas le faire à la place de l'enfant. Le midi, la mise en place des tables dans le cadre du pique-nique des mercredis doit se faire en coordination. Il faut ainsi se répartir les rôles des enfants, certains distribueront les sacs de pique-nique à leurs camarades, d'autres pourront se porter volontaire pour nettoyer la table en amont et en aval du repas.



Le repas doit être un moment de convivialité et d'échanges où chacun doit pouvoir s'exprimer. Pour cela, les animateurs sont dispersés avec les enfants afin de réguler et donner la parole à chaque enfant.

Quant à la relation avec la nourriture, deux choses importantes à mettre en place : lutter contre le gaspillage et que chaque enfant goûte à tout, même très peu. Cela fait partie de l'éducation au goût. Pour lutter contre le gaspillage, le but n'est pas de forcer un enfant à finir son assiette mais plutôt de lui apprendre à replacer sa nourriture correctement au réfrigérateur voire de la partager avec un camarade si l'enfant le propose (notion de partage pour l'un, de découverte pour l'autre). .

❖ Le passage aux toilettes

Cela peut paraître futile et on peut se dire qu'à partir de 6 ans ils sont assez grands pour demander à aller aux toilettes. Mais ce n'est pas toujours le cas. Cela peut être par timidité, cela peut être lié au fait qu'ils ne se rappellent plus où sont les toilettes...

Afin d'éviter tout incident, quand les enfants sont rassemblés avant les activités, les repas, les temps calmes, les temps libres, il faut leur proposer d'aller aux toilettes et faire une pause de 5 minutes afin que chacun puisse y aller.



Quant à l'hygiène, lors de ces passages aux toilettes et à plus forte raison avant les repas, il est important que tout le monde se lave les mains après.

E) L'organisation de l'espace

Les enfants sont accueillis au sein de l'école maternelle de Châteaudouble. Cette école est située en face de la mairie, dans le centre du village. Voici comment est organisé l'espace dédié à l'accueil de loisirs au sein de cette école :

❖ En intérieur :

- 1 salle d'accueil (capacité : 12 enfants) dédiée aux :

- accueils du matin, midi et du soir
- affaires des enfants de 3 à 6 ans (accrochées aux porte-manteaux)
- petit coin lecture
- jeux de société
- activités artistiques non salissantes
- temps calmes option « jeux de société calmes »
- lieu de repas lors des mercredis (avec 1 micro-onde)



- 1 salle de motricité adjacente à la salle d'accueil (capacité : 50 enfants) dédiée aux :

- accueils du matin, midi et du soir (jeux de lego, tapis de voitures, petits jeux d'animation)
- coin lecture (sur les matelas)
- activités ludiques et/ou sportives d'intérieur
- temps calmes option « relaxation »
- temps libre (s'il fait trop froid dehors, s'il pleut)



- 1 salle « d'atelier » (capacité : 15 enfants) dédiée aux :

- activités manuelles (possiblement salissantes)
- expérimentations scientifiques
- activités de création

- 1 salle des fêtes adjacente à l'école (capacité : 99 enfants) dédiée aux :

- activités d'expression corporelles (théâtre, danse etc.)
- activités musicales
- kermesses, stands de jeux
- lieu de repas lors des vacances scolaires



❖ En extérieur :

- 1 cour (capacité 99 enfants) dédiée aux :

- activités sportives
- activités ludiques
- grands jeux
- temps libre



- 1 terrain multisport (capacité 15 enfants) dédiés aux :

- sports (handball, basketball, ultimate frisbee, Molki etc.)
- activités ludiques

A noter également que la commune de Châteaudouble offre plusieurs terrains comme des champs communaux afin de pouvoir faire des grands jeux, des pique-niques en extérieur, des randonnées etc. Avec anticipation, nous pouvons également avoir accès à la salle polyvalente.

F) L'équipe d'animation

L'équipe d'animation est composée des animateurs, du personnel de service et du directeur. Chacun de ses membres doit adhérer au projet pédagogique de l'accueil de loisirs. Ainsi, chacun doit avoir un comportement adapté avec la notion d'exemplarité. Le travail des personnels de service doit être reconnu et pris en considération par l'ensemble de l'équipe d'encadrement et des enfants.



❖ Qu'est-ce qu'un bon animateur ?

SAVOIR ÊTRE

- RESPONSABLE ATTENTIF
- DYNAMIQUE COHÉRENT
- PRÉVENANT DISPONIBLE
- ORGANISÉ TOLÉRANT
- À L'ÉCOUTE PASSIONNÉ
- JOYEUX INVENTIF

EN ÉQUIPE

- PRENDRE DES INITIATIVES
- COMMUNIQUER ÉCOUTER
- TENIR COMPTE DE L'AUTRE
- PARTAGER RELAYER
- ÊTRE JUSTE S'AFFIRMER
- S'INVESTIR S'ADAPTER

CONNAISSANCES

- ANTICIPER DIALOGUER DONNER L'EXEMPLE
- SÉCURISER ANIMER VALORISER
- RÉGLEMENTATION PUBLICS
- RESPONSABILITÉS LÉGISLATION
- CONCEPTION DE PROJETS
- ANALYSE ÉVALUATION
- ACTIVITÉS JEUX PROJETS VEILLÉES CHANTS

© 2014 JESUISANIMATEUR.FR - Tous droits réservés.

❖ Les trois questions principales du directeur pour un animateur (critères de validation d'un stage BAFA)

- ✓ Un groupe qui lui est confié est en sécurité physique et affective
- ✓ Un groupe qui lui est confié est animé
- ✓ S'intègre au sein d'une équipe d'animation

❖ Des points essentiels portés par le directeur

- ✓ L'animateur doit être un exemple pour les jeunes, ce qui signifie que son comportement, son vocabulaire, sa tenue doivent être pensés pour le rôle de modèle pour les enfants
- ✓ L'animateur doit prendre le temps et être patient, ne pas faire à la place de l'enfant sous prétexte que cela va plus vite (cf. objectif péda : « Aider à faire seul »)

G) Point sanitaire

Au départ, les parents nous auront remis des FICHES SANITAIRES DE LIAISON, ces fiches seront à conserver durant toute la durée de l'accueil de loisirs. Elles nous permettront de noter les éventuels antécédents du participant, les dates de vaccinations et surtout les **allergies possibles ainsi que les PAI**.

S'assure le suivi médical,
soigne les bobos
et gère aussi l'affectif



Si un enfant tombe malade ou se blesse accidentellement durant la journée d'accueil, l'équipe d'animation le prendra en charge. Cependant, ils pourront soigner uniquement les petits bobos. Si la maladie ou l'accident sont plus sérieux, il faudra prévenir le directeur, la famille et si besoin un médecin du SAMU.

H) Accueil d'un enfant en situation de handicap



Lorsque nous accueillons un enfant porteur de handicap, nous gardons à l'esprit que chaque situation est particulière. Aussi est-il important d'écouter les parents, de noter soigneusement les consignes qu'ils donnent à l'équipe pour la vie quotidienne de leur enfant et de se faire expliquer les raisons de ces consignes pour en mesurer l'importance.

Le directeur informera l'équipe d'encadrement des difficultés rencontrées par l'enfant et du type de problème que ce dernier est susceptible de rencontrer. Les informations médicales diffusées à l'équipe se limitent à celles nécessaires au fonctionnement de la vie quotidienne. Les conditions de participation à certaines activités seront déterminées en fonction des recommandations médicales et pratiques. L'animateur sera plus attentif au bien être de l'enfant.

III. Communication externe

A) Relation avec les familles

En inscrivant leurs enfants au centre de loisirs, les familles adhèrent au projet pédagogique en vigueur. Lors de l'accueil, chaque parent doit avoir l'attention de notre équipe. Nous devons être à leur écoute. Pour aller plus loin, ils peuvent également nous aider à évaluer et à faire progresser notre travail. Pour cela, nous mettrons en place des questionnaires et des boîtes à idées par exemple. En tout cas, l'équipe d'animation est consciente d'une chose essentielle : en nous confiant leurs enfants, les familles nous confient ce qu'ils ont de précieux au monde.

B) Relation avec les partenaires et les prestataires

Les partenaires et les prestataires font eux aussi parti du projet pédagogique. D'une certaine manière, ils font partie de l'équipe d'animation et doivent avoir un exemplaire de notre projet pédagogique afin qu'ils sachent ce que nous visons. La relation avec les partenaires doit toujours être gagnante pour les deux parties. Il faut alors respecter les règles de chacun et être dans un esprit de valorisation de l'autre et de son activité.

Les partenaires financiers comme la CAF ou la MSA subventionnent une partie de nos activités et aident les familles financièrement pour inscrire leurs enfants. Ces subventions sont versées sur la base d'une charte qui nous engage à un travail de qualité.

C) Relation avec les élus et les mairies du Regroupement Pédagogique Intercommunal

Les élus des communes de Châteaudouble, Combovin et Peyrus élaborent le projet éducatif et ses objectifs. Le projet pédagogique que nous créons doit en découler. C'est au directeur de présenter le projet pédagogique aux élus lors de la mise en place du centre. L'équipe d'animation travaille pour les 3 communes.

